Transmis en Préfecture et mis en ligne le 29/01/2026

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260120-BC_2026_03-DE

LEFF ARMOR COMMUNAUTE
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 JANVIER 2026

Séance du 20 janvier de l'an 2026, les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués le 14 janvier 2026, se sont réunis sous la présidence de Jean-Michel Geffroy, président de Leff Armor communauté.

Etaient présents :

Conseiller communautaire	présent	Abs. excusé	Abs.	Pouvoir à
BOISSIÈRE Olivier	X			
BRIGANT Patrick	X			
COMPAIN Xavier		X		
CORSON Laurence		X		
COSSE Nathalie	X			
GEFFROY Jean-Michel	X			
GEFFROY Sandrine		X		
GUÉGAN Jean-Luc	X			
GUILLAUME André	X			
HEDER Jean-Paul	X			
HERVIOU Alain			X	
HEUZÉ Joël		X		
JOURDEN Jean	X			
LE BIHAN Gilbert	X			
LE FAUCHEUR Laurent	X			
LE GONIDEC Thierry		X		
LE GOUX Jean-Pierre	X			
LE GOUX Philippe	X			
LE HEGARAT Nadia	X			
LE MÉHAUTÉ Philippe		X		
LE SAINT Florence	X			
LE TURLUER Frédéric	X			
LE VAILLANT Jean-Paul	X			
LE VERRE Jean-Baptiste	X			
LIENNEL Yves	X			
MANAC'H Denis	X			
MEURO Jérémy		X		
NICOLAS Cyril	X			
PRIGENT Dominique		X		
SAPIN Alain	X			
SEHAN Alain	X			
THOMAS Philippe	X			

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260120-BC_2026_03-DE

En exercice : 32 **Présents** : 23 **Votants** : 23 **dont pouvoirs :** 0

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut délibérer.

Etaient également présents les membres suivants (sans voix délibérative) : M. MARTIN Patrick. M. OLLIVIER-HENRY Alain. M. MAHE Michel.

BC_2026_03 : Environnement : Acquisition d'une parcelle dans le périmètre de protection des captages de Pouldouran (Plouha) à la succession Morice Gildas

Dans le cadre de la stratégie foncière de la collectivité pour la protection pérenne et la maitrise des usages dans les périmètres de protection des captages en eau potable et aires d'alimentation de captage, il est proposé d'acheter une parcelle boisée, d'une surface de 4347 m^2, située dans le zonage rapproché-sensible du périmètre des captages de Pouldouran (commune de PLOUHA), à la SUCCESSION MORICE Gildas, pour un montant de 870,00 €.

En termes de gestion, dans une optique prioritaire de protection pérenne de la ressource en eau potable, la parcelle boisée sera gérée par la collectivité, compétente en matière d'eau potable.
Pour cette opération, il est proposé de confier les modalités à l'office notarial des NOTAIRES D'ARMOR – Maître ALLANIC – commune de PLOUHA. Les frais d'actes de la transaction sont à la charge de l'acquéreur.

Vu la délibération 2020-244 du 3 novembre 2020 relative aux délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Bureau,

Entendu le rapport de monsieur le vice-président,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir la parcelle référencée ci-dessous pour un montant total de 870,00 €, au nom de la SUCCESSION MORICE Gildas,

Section	Numéro de parcelle	Commune	Adresse parcelle	Contenance (m^2)	Etat
YE	37	PLOUHA	KERMINFF	4 347	Boisement

CONFIE à l'office notarial les NOTAIRES D'ARMOR la rédaction de l'acte formalisant cette transaction,

DESIGNE monsieur le premier vice-président de Leff Armor communauté, chargé de représenter Leff Armor lors de la signature de l'acte, et l'autorise à le signer,

DONNE tous pouvoirs à monsieur le président pour authentifier l'acte.

Le Président,
Jean-Michel Geffroy

La secrétaire de séance
Nathalie Cosse